RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION · TERMINALE STMG

Méthode : le projet et le Grand oral

7 notions, l'essentiel à retenir et les pièges à éviter.

1 L'évaluation

- Enseignement spécifique non évalué à l'écrit : il est évalué au Grand oral.
- 20 minutes de préparation, 20 minutes de passage ; oral individuel, même pour un projet de groupe.
- Questions adossées au projet ; déroulé précis à vérifier avec le professeur.

2 La question

- Partir du projet : recrutement, QVCT, santé et sécurité, dialogue social ou communication interne d'une organisation.
- Une bonne question est précise, ouverte, ancrée dans le programme, argumentable et personnelle.

3 Notions et droit

- Notions : recrutement, compétences et GEPP (ancienne GPEC), motivation, QVCT (ancienne QVT), dialogue social, communication interne.
- Sources : Code du travail, convention collective de branche, accords d'entreprise ; citer la source, sans inventer de seuil.

4 Indicateurs sociaux

- Taux d'absentéisme = heures d'absence ÷ heures théoriques travaillées × 100.
- Taux de rotation = ((entrées + sorties) ÷ 2) ÷ effectif moyen × 100.
- Taux de fréquence = accidents avec arrêt × 1 000 000 ÷ heures travaillées ; taux de gravité = jours perdus × 1 000 ÷ heures travaillées.
- Taux d'accès à la formation = salariés formés ÷ effectif × 100.

5 Recul, exposé et relances

- Juger la décision du point de vue du salarié, de l'organisation et de la société.
- Protéger les données des salariés : données agrégées, aucun nom ni motif médical.
- Accroche, question, démarche, résultats chiffrés, recul, réponse ; relances : recalculer, définir, nuancer.

6 Utile à l'écrit commun

- Fédérer les acteurs, motivation et QVCT servent à argumenter : un fait, une notion, un effet.

Pièges à éviter

- Présenter un thème ou une définition au lieu d'une question problématisée.
- Réciter une notion sans l'appliquer à l'organisation du projet.
- Affirmer une règle de droit, un seuil ou un délai sans source sûre.
- Confondre taux de fréquence (nombre d'accidents) et taux de gravité (jours perdus).
- Utiliser des données nominatives ou médicales des salariés.